

**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet du PETR, elle présente les principales informations du Compte Administratif 2020 du PETR.

Le Compte Administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du PETR.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du PETR.

**Résultat de fonctionnement 2020 :**

Recettes de fonctionnement :	544 918.79 €
Dépenses de fonctionnement :	421 619.92 €
<b>Résultat de fonctionnement 2020 :</b>	<b>123 298.87 €</b>
Excédent 2019 reporté :	156 873.15 €
<b>Excédent global de fonctionnement :</b>	<b>280 172.02 €</b>

**RECETTES**

Les recettes de fonctionnement 2020 se sont élevées à 544 918.79 €.

CHAPITRE	CA 2020
013 - Atténuation de charges	268.11 €
70 - Produits des services	10 000 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	534 648.87 €
75 - Autres produits de gestion courante	1.81 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
<b>Total</b>	<b>544 918.79 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	156 873.15 €

**Chapitre 013 :** Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie.

**Chapitre 70 :** L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

**Chapitre 74** : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (222 254 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 297 €),
- aide complémentaire du Département pour l'Action Langues de Goulus (2 000 €),
- l'Assistance Technique Région (80 000 €)
- solde action Langues de Goulus Région (6 750 €)
- remboursement formation Service Civique par l'ASP (100 €)
- avance de 80 % LEADER : PAT Année 2 et 3 (27 104.70 €), PCAET (47 628.42 €), Animat° Gest° LEADER 2018 (34 729.16 €), Avance Animat° Gestion LEADER 2019 (34 541.29 €),
- Solde LEADER Appli jeu famille (3 370.88 € + solde avance 286.60 €), Langues de Goulus (21 750 €), Solde LEADER PAT Année 2 et 3 (4 219.84 €), Avance Action collective 2017/2018 (16 616.98 €)

**Le chapitre 75** : concerne les autres produits de gestion courante pour 1.81 € (Régularisation arrondi Prélèvement à la source).

## **DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 421 619.92 €.

<b>CHAPITRE</b>	<b>CA 2020</b>
011 – Charges à caractère général	87 493.26 €
012 – Charges de personnel	303 979.78 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	24 154.35 €
66 – Charges financières	314.41 €
67 – Charges exceptionnelles	1 072.76 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	4 605.36 €
<b>Total</b>	<b>421 619.92 €</b>

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les primes d'assurance, locations immobilières, charges locatives etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités des élus (23 070.97 €), cotisations de retraite des élus (1 083 €) et autres contributions obligatoires (0.38 € régul arrondi prélèvement à la source)

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend uniquement le remboursement des intérêts d'une ligne de Trésorerie (314.41 €). Cette ligne de Trésorerie a été remboursée le 30 juin 2020.

**Chapitre 67** : Ce chapitre comprend la régularisation des rattachements de produits de l'exercice 2019. En effet, la subvention TEPCV 2 a été versée en août 2020 pour 53 331.73 € alors que dans les rattachements 2019 le montant à recevoir était prévu à hauteur de 54 404.49 € d'où l'écart de 1 072.76 €.

**Chapitre 042** : Dotation aux amortissements 2020 :

- Véhicules de service (Clio et Nissan) : 3 400 €
- Matériel informatique (Disques durs) : 742.90 €
- Mobilier de Bureau (Tables salle de réun°, Fauteuils bureaux, bureau CEP) : 462.46 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Résultat d'investissement 2020 :

Recettes d'investissement :	4 605.36 €
Dépenses d'investissement :	612.80 €
<b>Résultat d'investissement 2020 :</b>	<b>3 992.56 €</b>
Excédent 2019 reporté :	23 344.96 €
<b>Excédent global d'investissement :</b>	<b>27 337.52 €</b>

### RECETTES

Les recettes d'investissement se sont élevées à 4 605.36 €

CHAPITRE	CA 2020
10 – FCTVA,	0 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 605.36 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
<b>Total</b>	<b>4 605.36 €</b>
01 Solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	23 344.96 €

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par les amortissements pour 4 605.36 € :

- Véhicules de service (Clio et Nissan) : 3 400 €
- Matériel informatique (Disques durs) : 742.90 €
- Mobilier de Bureau (Tables salle de réun°, Fauteuils bureaux, bureau CEP) : 462.46 €

### DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 612.80 €.

CHAPITRE	CA 2020
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €
23 – Immobilisations en cours	612.80 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
<b>Total</b>	<b>612.80 €</b>

**Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :**

- Achat de matériel informatique (Disque dur externe et clé USB + Boitier Cloud) : 533 €
- Achat de mobilier (2 tables pliantes) : 79.80 €

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi, 939.30 € d'acquisitions de mobilier et 1 467 € d'acquisition de matériel de bureau et informatique sont reportés de 2020 sur 2021 (**soit 2 406.30 € de RAR au total**).

### **RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 :**

**Excédent global de fonctionnement : 280 172.02 €**

**Excédent global d'investissement : 27 337.52 €  
**307 509.54 €****